

général avaient la chance de faire des affaires avec leurs voisins du Sud et étaient libres d'acheter d'eux, le marché lucratif que nous fournissons aux voitures de l'Ontario disparaîtrait peut-être. Le marché de la houille ne jouit pas de la protection que nous pourrions souhaiter. Je ne dis pas du tout qu'on devrait imposer des droits ou un contingent à l'égard du charbon américain, car se serait injuste.

Si nous étions en mesure de desservir pleinement le marché de l'Ontario, nous serions peut-être fondés à exiger l'imposition d'autres droits ou réglementations à l'égard des importations en provenance des États-Unis. Comme nous ne pouvons pas faire cela, tout ce que nous demandons, c'est que le dixième des marchés de l'Ontario et du Québec soit ouvert aux produits des mineurs de la Nouvelle-Écosse, afin que ceux-ci puissent conserver leurs emplois. Comme je l'ai signalé, même si le dixième des approvisionnements était vendu aux consommateurs à \$2 ou \$3 de plus, cela ne représenterait pas grand chose pour le particulier. Je suis tout à fait sûr que tous les Canadiens seraient prêts à accepter quelque chose de cette nature, si cela devait donner de l'emploi aux mineurs.

En terminant, je dois m'élever contre l'attitude de la Dosco. J'estime que son attitude n'est pas de nature à résoudre le problème. Je ne crois pas qu'on ait fait tout ce qu'on pouvait pour vendre ce charbon. Je crois que la Dosco a négligé de pousser ses ventes et n'a pas suffisamment sondé les débouchés possibles. Je ne suis pas en mesure, à l'heure actuelle, de révéler certains renseignements d'ordre confidentiel que je possède et qui pourraient avoir un rapport avec ce problème. Cependant, je crois qu'on a bien raison de dire que les mines du Cap-Breton devraient rester en exploitation. De fait, les renseignements que je possède vont même jusqu'à laisser entrevoir la possibilité de rouvrir les mines déjà fermées, et même d'en ouvrir de nouvelles. En le mentionnant, je ne crois pas avoir trahi de secrets.

Je répète que, d'après ces renseignements confidentiels, un débouché considérable s'ouvrira bientôt pour le charbon. Toutefois, la solution immédiate serait d'ouvrir à ce produit une partie des marchés de l'Ontario et du Québec. Je crois que, si l'on disait aux gens de ces provinces que moyennant un léger surcroît de dépense, elles peuvent venir en aide aux mineurs du Cap-Breton, elles accepteraient.

Je désapprouve également le point de vue de la Dosco, qui ne veut pas que l'aide fédérale soit augmentée pour lui permettre de garder ses mines en exploitation. Nous nous rendons tous compte que l'aide accordée par le gouvernement fédéral ces trois ou quatre

dernières années a été énorme, et a même dépassé de loin ce qu'avait fait l'opposition libérale qui, aujourd'hui, pour faire croire qu'elle est du côté des mineurs, pose des questions qu'elle croit embarrassantes. Je ne comprends pas l'attitude de la Dosco, car elle s'appuie déjà sur le gouvernement fédéral pour bon nombre de ses opérations. Elle touche une subvention considérable à l'égard de l'acier. Ses chantiers maritimes sont également subventionnés. Cette société prétend avoir perdu deux millions de dollars l'année dernière, et voilà pourquoi elle veut fermer ses mines.

Durant la dernière conférence sur le charbon, j'ai émis l'idée que le charbon provenant de la mine Caledonia, celle qui doit être fermée le 30 mai, pourrait être traité comme une denrée distincte et vendu à 57 cents de moins la tonne. Une telle disposition encouragerait les acheteurs de la Nouvelle-Écosse et de l'est de l'Ontario à acheter ce charbon. Ces consommateurs se sont dits disposés à accepter du charbon de qualité inférieure, pourvu que la situation s'y prête. Quand ils parlent de «qualité et conditions inférieures», cela ne veut dire qu'une chose: le prix. S'il est impossible de garder en exploitation la mine numéro 4 en classant ce charbon comme une denrée distincte et en le vendant à 57 cents de moins la tonne, je crois que cela stimulerait la consommation et favoriserait l'exploitation de la partie ouest de cette mine. Cette partie de la mine fournira un charbon de qualité dont ils n'auront pas à se plaindre.

En présentant la thèse de cette société, M. Fairley a prétendu qu'on n'avait jamais fait beaucoup de travaux dans la partie ouest. Or les mineurs de cette houillère me disent que 85 p. 100 des travaux préparatoires à l'exploitation de cette partie de la mine sont déjà faits, et qu'avec très peu d'efforts on atteindrait le charbon d'excellente qualité. La mine pourrait être exploitée par une seule équipe. Je demande à l'Ontario et au Québec de nous accorder cette aide, et je crois qu'il n'est pas trop tard pour trouver une solution au problème. Tandis que M. Fairley prétend qu'aucun travail de mise en valeur n'a été effectué dans cette mine, le *Post* du Cap-Breton publie un communiqué de la Dosco qui ressemble à un ultimatum,—peut-être le mot est-il trop fort,—à une directive adressée à la direction de cette mine l'enjoignant de terminer ses travaux en deçà de neuf mois.

Je me trouve dans une situation unique du fait que les dirigeants du syndicat, chez nous, ne partagent pas les mêmes idées politiques que moi. Parfois, ils profitent de cette situation pour amorcer un débat politique et